

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 2023

CP20230525_11
id. 1379

Le 25 mai 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. CROS (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame SARDEING.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) LINGUISTIQUE COMPLÉMENTAIRE

La politique d'insertion du Département s'appuie sur deux outils de planification :

- le pacte territorial d'insertion (PTI) pour tout public en situation de précarité,

- le programme départemental d'insertion (PDI) dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Le pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion ont été reconduits pour la période 2021-2023 et sont assortis d'une nouvelle programmation validée pour l'année 2023, par délibération de la commission permanente du 21 mars 2023.

Afin de renforcer la programmation PTI en matière de formation linguistique, d'établir un niveau de proximité auprès des publics concernés et de couvrir le territoire départemental, un nouvel appel à projets complémentaire « linguistique - français langue étrangère », initié par le Département, a été proposé.

L'appel à projets a été publié du 16 février au 16 mars 2023 sur le site du Département et a été relayé sur le site de la Préfecture. Un comité de pré-sélection s'est réuni le 23 mars 2023 afin d'examiner les dossiers. Le financement des actions retenues est assuré sur les fonds propres du Département avec le soutien financier de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

10 actions ont été retenues pour un montant global de 141 890 € correspondant à 120 accompagnements de 3 mois (annexe n° 1). Les opérateurs seront conventionnés pour l'année 2023.

Au titre de la politique départementale d'insertion, les subventions départementales seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne :

La situation de la ligne budgétaire NATANA2913- 6574 SF 564 - programme P026 - opération O005 - enveloppe E02 sera la suivante :

Autorisation de programme SPAU 23	486 801 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	344 855 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	141 890 €
Disponible	56 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attribution à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 21 mars 2023 relative à l'approbation de la programmation du pacte territorial d'insertion – programme départemental d'insertion 2023,

Vu l'avis du comité de pré-sélection du 23 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, la programmation 2023 des actions du pacte territorial d'insertion linguistique complémentaire présentée dans le tableau récapitulatif joint en annexe n° 1 pour un montant total de 141 890 € (soit 110 à 120 places) ;
- Approuve, telles que ci annexées les conventions relative au pacte territorial d'insertion à conclure avec :
 - l'association AFTRAM (atelier de langue pour une meilleure insertion et employabilité) (annexe n° 2);
 - l'association INSTEP Occitanie (ateliers et savoirs de base, langue et alphabétisation) (annexe n° 3) ;
 - l'association CPARLESMO (mettre en œuvre ses compétences pour pouvoir mieux s'insérer professionnellement pour un public français en langue étrangère (FLE) (annexe n° 4) ;
 - l'association OSENGO by AFORMAC (évolution – parcours français en langue étrangère (FLE) (annexe n° 5) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions et tous les documents découlant de la présente décision ;

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, natata 2913- 6574 SF564 - programme P026 - opération O005 - enveloppe E02 du budget départemental.

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023 Reçu en préfecture le 22/06/2023 Publié le 22/06/23 ID : 082-228200010-20230525-1596-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL